

L'INTERNAUTE est ci-après dénommé «le client» en phase de souscription et l'«adhérent» à compter de l'émission par MUT2M de son certificat d'adhésion.

PRÉAMBULE

Toute souscription en ligne d'un contrat frais de santé FORMÉO sur le site Internet www.malakoffmederic.com entraîne l'adhésion pleine et entière de l'adhérent aux présentes conditions générales de souscription en ligne d'un contrat frais de santé FORMÉO, sans exception ni réserve.

Les présentes conditions générales s'ajoutant aux conditions générales d'assurance du contrat frais de santé FORMÉO constituent les conditions générales de souscription en ligne du contrat frais de santé FORMÉO disponible sur le site www.malakoffmederic.com.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'assurance du contrat frais de santé FORMÉO et les avoir acceptées.

Malakoff Médéric Services se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, il sera appliqué les conditions générales en vigueur au jour de la demande d'adhésion.

Seule MUT2M peut procéder aux modifications des conditions générales d'assurance du contrat frais de santé précité.

- 1 -

L'OFFRE MALAKOFFMEDERIC.COM EN SANTÉ

Malakoff Médéric Services, société de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 6 315 000 euros, dont le siège social est à Angers (49100) 3, esplanade de la Gare, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 025 694 propose sur le site www.malakoffmederic.com la souscription en ligne d'un contrat frais de santé FORMÉO.

Ce contrat frais de santé FORMÉO est assuré par la mutuelle MUT2M, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité, dont le siège social est à Paris - 21 rue Laffitte, inscrite au registre national des Mutuelles sous le numéro 784 718 256.

Malakoff Médéric Services et MUT2M sont toutes deux contrôlées par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (l'ACAM) située 61, rue Taibout - 75436 PARIS cedex 9.

Le contrat d'assurance frais de santé FORMÉO disponible sur le site www.malakoffmederic.com s'adresse à toute personne âgée de moins de 70 ans. Seuls les enfants âgés de moins de 26 ans peuvent être affiliés en tant que bénéficiaire du contrat frais de santé FORMÉO. Les pièces justificatives précisées dans les conditions générales du contrat d'assurance frais de santé FORMÉO devront être fournies le cas échéant au titre de l'année N+1. Pour toutes les personnes âgées entre 70 ans et moins de 75 ans et/ou pour affilier un enfant de plus de 25 ans, l'internaute est invité à contacter Malakoff Médéric Services par les moyens de contact mis à sa disposition sur le site.

FORMÉO est composé d'une FORMULE DE BASE sur cinq niveaux de garanties : FORM 1, FORM2, FORM3, FORM4 et FORM5.

Les garanties sur l'optique, le dentaire et l'audition peuvent être renforcées de l'un des trois renforts MAX, MAXI ou MAXÉO. MAX s'applique aux formules FORM1 et FORM2, MAXI aux formules FORM3 et FORM4, MAXÉO à la formule FORM5.

Enfin, la couverture peut être complétée de l'option supplémentaire «PLUS».

Via le site, le client peut souscrire les formules FORM1, FORM1 MAX, FORM2, FORM2 MAX, FORM3, FORM3 MAXI, FORM4 et FORM4 MAXI et éventuellement compléter sa couverture de l'option supplémentaire «PLUS».

Pour toute souscription d'une formule FORM5 ou FORM5 MAXÉO, assortie ou non de l'option «PLUS», le client est invité à contacter Malakoff Médéric Services par les moyens de contact mis à sa disposition sur le site.

Il en est de même pour tout client relevant du régime minier.

Le montant de la cotisation est exprimé en euros et est fonction des différents choix effectués par le client.

Toutes les informations tarifaires et contractuelles sont proposées aux clients à chaque étape de souscription garantissant à l'adhérent une parfaite connaissance des caractéristiques essentielles du contrat d'assurance frais de santé FORMÉO avant sa demande d'adhésion en ligne, et ce dans le respect des articles L. 111-1 et L 121-20-10 du Code de la consommation.

Un numéro de téléphone, le 0 800 00 27 27, est mis à la disposition des internautes pour obtenir tout éclaircissement. L'appel est gratuit depuis un téléphone fixe.

La date d'effet du contrat définie selon les règles exposées à l'article 3 des conditions générales du contrat d'assurance frais de santé FORMÉO, est choisie en ligne par le client. Un délai minimum de 48 heures est exigé entre la demande d'adhésion et la prise d'effet du contrat fixée au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant. À défaut, la demande d'adhésion ne pourra être prise en compte que le 1^{er} jour du mois M+2.

GARANTIES ET SERVICES ANNEXES AU CONTRAT FRAIS DE SANTÉ FORMÉO

La souscription d'un contrat d'assurance Frais de santé FORMÉO ouvre droit au bénéfice des garanties d'assistance proposées par AUXIA Assistance. L'adhérent à FORMÉO bénéficie également des services du Cercle Malakoff Médéric, club affinitaire du groupe Malakoff Médéric, pour une durée de un an à compter de la date d'effet de son adhésion au contrat frais de santé FORMÉO.

OFFRES PROMOTIONNELLES

Pour toute souscription d'un contrat frais de santé FORMÉO en ligne, l'adhérent bénéficiera d'un programme de Coaching personnel, axé sur la prévention et le suivi de la santé des personnes pendant une durée de trois mois. Ce programme est dispensé par la société Sportonus, SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège social est à Courbevoie (92400) - 93-95 avenue Marceau.

La fourniture de ce programme est de la responsabilité exclusive de son fournisseur et requiert l'adhésion aux conditions générales de ce dernier. La responsabilité de Malakoff Médéric ne pourra donc être engagée à quelque titre que ce soit du fait de l'exécution, du retard dans l'exécution ou d'inexécution du programme par Sportonus.

Par ailleurs, Malakoff Médéric Services et MUT2M se réservent la faculté de présenter périodiquement des offres promotionnelles sur le site.

LES ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

Après avoir établi un devis en ligne, l'internaute peut passer à la phase de souscription en ligne en suivant le processus ci-après :

1. Choisir de souscrire ;
2. Confirmer les informations saisies et compléter les informations demandées pour chaque assuré ;
3. Choisir une date d'effet du contrat et la périodicité du paiement des cotisations ;
4. Choisir le mode de paiement pour le premier appel de cotisation : prélèvement bancaire (choix 1) ou carte bancaire (choix 2) ;
5. Renseigner un RIB pour le versement des prestations du contrat et le prélèvement automatique des cotisations, à partir de la première ou de la seconde échéance en fonction du mode de règlement choisi pour le paiement de la première cotisation ;
6. Contrôler les informations saisies et restituées à l'écran, confirmer l'acceptation des conditions générales de souscription en ligne du contrat frais de santé FORMÉO, des Statuts de la mutuelle MUT2M ainsi que des conditions générales du contrat frais de santé FORMÉO avant de valider l'ensemble des informations de la demande d'adhésion en vue de les signer en ligne ;
7. Confirmer une dernière fois la demande d'adhésion ;
8. En fonction du choix du mode de règlement de la première cotisation :
 - **Choix 1** (paiement par prélèvement bancaire de la première cotisation) : aucune autre action n'est nécessaire suite à la confirmation de la demande d'adhésion. Le processus de souscription en ligne est terminé.
 - **Choix 2** (paiement de la première cotisation par carte bancaire en ligne) : payer la première cotisation par carte bancaire en ligne. À l'issue de ce paiement en ligne, le processus de souscription en ligne est terminé.

- 2 -

À l'issue de ce processus, la demande d'adhésion est signée électroniquement.

L'adhérent déclare fournir des informations sincères et à sa connaissance, exactes, lors de la demande d'établissement des documents contractuels.

Aucune pièce justificative n'est réclamée lors de la demande d'adhésion exception faite pour les assurés relevant du régime Alsace-Moselle. De plus, des contrôles pourront être effectués a posteriori pour vérifier les droits des assurés lors des demandes de prestations.

Le contrat frais de santé FORMÉO est réputé être formé dès émission par MUT2M du certificat d'adhésion.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La signature électronique sécurisée est assurée par notre partenaire Keynectis, premier opérateur en France et référencé PSCE QUALIFIÉ (Prestataire de Service de Certification Électronique Qualifié). Le processus de signature est entièrement sécurisé et garantit l'intégrité des informations de souscription renseignées en ligne par le client.

DROIT DE RENONCIATION

Les conditions dans lesquelles l'adhérent peut renoncer à son adhésion

sont stipulées au sein de l'article 16 des conditions générales FORMÉO. Il est rappelé que MUT2M a choisi de porter le délai de renonciation à **30 jours à compter de la date d'effet du contrat** (soit bien au-delà des dispositions légales qui prévoient un délai de 14 jours à compter de la demande d'adhésion).

LA SÉCURITÉ

Sécurité des informations personnelles

Les informations collectées dans le cadre de la souscription en ligne d'un contrat d'assurance frais de santé FORMÉO sont confidentielles. Tous les moyens de sécurité nécessaires ont été mis en place (cryptage des données, conditions d'accès sécurisées) comme l'attestent la mention https dans la barre d'adresse du navigateur et le cadenas en icône.

Sécurité des moyens de paiement

Lors de la saisie du RIB en ligne, les moyens de sécurité précédemment exposés s'appliquent.

Si l'adhérent a choisi de payer sa première cotisation par carte bancaire en ligne, le paiement s'effectue sur le serveur bancaire de notre partenaire BNPP merc@net. De ce fait, aucune information bancaire personnelle ne transite sur le site www.malakoffmederic.com : les données de paiement sont directement exploitées par la banque, avec un protocole entièrement sécurisé dans le respect des réglementations nationale et internationale.

DROIT DE COMMUNICATION ET DE RECTIFICATION

Les informations collectées par MUT2M seront utilisées pour le suivi du dossier et l'envoi de documents concernant le contrat frais de santé FORMÉO.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le client peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figure sur nos fichiers en s'adressant par écrit à Malakoff Médéric - Secrétariat Général - 21 rue Laffitte - 75317 Paris cedex 9 ou par e-mail à sgil@malakoffmederic.com. Sauf opposition de sa part, indiquée en ligne ou écrite, ces informations pourront être communiquées aux organismes de retraite ou d'assurance de Malakoff Médéric ainsi qu'à leurs filiales et partenaires dont la liste lui sera transmise sur simple demande.

ARCHIVAGE DU CONTRAT

Sauf preuve contraire, les registres informatiques, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, feront la preuve des communications, des souscriptions et des paiements intervenus. Nous procédons à un archivage des demandes d'adhésion et des contrats sur un support fiable et durable, pouvant être juridiquement produit à titre de preuve. Le client peut y avoir accès sur simple demande.

ACCÈS AU SITE

L'internaute conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à Internet et au site www.malakoffmederic.com.

LANGUE ET LOI APPLICABLE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et sont soumises au droit français.

MUT2M : N° RNM 784 718 256 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 21 rue Laffitte, 75009 Paris

AUXIA ASSISTANCE : SA au capital de 480 000 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 351 733 761 RCS Paris - 29 rue Cardinet, 75017 Paris

MALAKOFF MÉDÉRIC SERVICES : Société de courtage d'assurance - SAS au capital de 6 315 000 € - 487 445 108 RCS Angers - N° d'immatriculation ORIAS 07 025 694 - 3 esplanade de la Gare, 49911 Angers cedex 9

• Des organismes du groupe Malakoff Médéric - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - malakoffmederic.com